

L'ITINÉRANCE VISIBLE AU QUÉBEC ET SON ÉVOLUTION

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

DE L'EXERCICE DU DÉNOMBREMENT

2025

TOUT LE MONDE COMPTÉ

ÉDITION

Cette publication a été réalisée par le Sous-ministériat aux services sociaux en collaboration avec la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse : **publications.msss.gouv.qc.ca**.

Pour plus d'information : **Quebec.ca/gouv/santé-services-sociaux**

Dépôt légal - 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-03547-8 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2026

Généralités

Introduction

Dans le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 – S'allier devant l'itinérance, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est engagé à réaliser un dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible pour alimenter la surveillance de l'itinérance et plusieurs autres travaux nécessitant des données fiables et valides. Cet engagement s'inscrit en cohérence avec l'Entente visant la mise en œuvre au Québec du volet capacité communautaire et innovation dans le cadre du programme Vers un chez-soi, avec l'exercice pancanadien **Tout le monde compte** et surtout avec l'esprit de la Politique nationale de lutte à l'itinérance (2014) du gouvernement du Québec, qui rappelle que l'on doit suivre l'évolution de l'ampleur du phénomène dans le temps.

Le dénombrement est une source de données incontournable qui permet de rendre compte de la situation à l'échelle de la province et de ses régions. Les données issues du dénombrement contribuent aux efforts de planification des services et de prévention de l'itinérance.

Au Québec, le dénombrement 2025 :

- permet de soutenir les acteurs œuvrant en itinérance ainsi que tous les paliers de gouvernement, et ce, en les aidant à mieux comprendre et servir les personnes en situation d'itinérance au Québec;
- est coordonné, sur le plan national, par le MSSS;
- est dûment documenté grâce à la rigueur méthodologique et à la contribution essentielle de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- est coordonné, sur le plan régional, par les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), en collaboration avec leurs partenaires du milieu de l'itinérance.

Contexte et portée des exercices de dénombrement

Depuis 2018, trois exercices de dénombrement ont été menés afin de documenter l'itinérance visible au Québec (Figure 1). Ces démarches visent à répondre à deux questions fondamentales :

- Combien de personnes vivent une situation d'itinérance visible lors d'une nuit donnée?
- Quels sont leurs caractéristiques, leurs parcours et leurs besoins en services ?

Au fil des années, la portée de ces dénombrements s'est élargie. Alors que 11 régions participaient à l'exercice en 2018, elles étaient 13 en 2022, pour atteindre 15 régions mobilisées dans le cadre de l'édition 2025. Cette évolution permet d'obtenir un portrait à la fois plus complet, plus précis et plus représentatif de la réalité de l'itinérance visible au Québec, tout en offrant la possibilité d'en suivre l'évolution dans le temps. L'exercice ne consiste pas uniquement à mesurer l'ampleur du phénomène et son évolution dans le temps, mais fournit également de précieuses informations sur le profil des personnes en situation d'itinérance et sur les difficultés qu'elles rencontrent. **Les résultats complets du dénombrement 2025 seront dévoilés à l'automne 2026.**

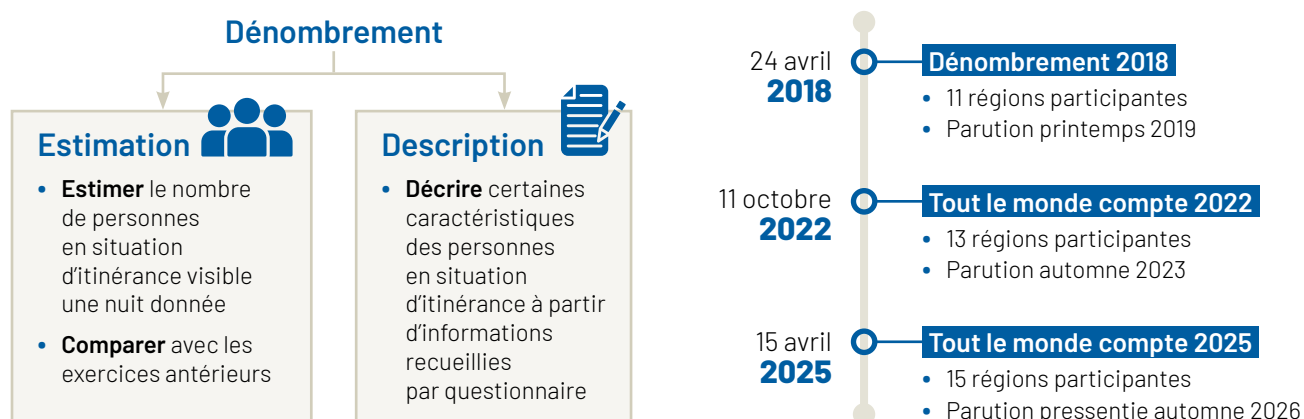


Figure 1. Objectifs et chronologie des exercices de dénombrement au Québec

Définition et formes d'itinérance considérées

Avant d'aborder les résultats préliminaires, il importe de clarifier le cadre conceptuel utilisé.

L'itinérance se définit comme un processus de rupture sociale qui se manifeste par l'absence d'un lieu de résidence stable, sécuritaire et adéquat. Dans le cadre des exercices de dénombrement, l'analyse porte spécifiquement sur l'itinérance visible (Figure 2), qui inclut :

- les personnes sans-abri, c'est-à-dire celles qui passent la nuit à l'extérieur ou dans des lieux non prévus pour l'habitation (comme un véhicule);
- les personnes hébergées dans des ressources temporaires;
- les personnes hospitalisées ou incarcérées ne disposant pas d'un logement permanent à leur sortie.

Cette forme d'itinérance se distingue de celle dite « cachée », plus difficile à quantifier. Elle concerne notamment :

- les personnes hébergées temporairement chez une personne proche, un ami ou une amie ou une connaissance, sans garantie de stabilité résidentielle;
- les personnes recourant à des solutions de logement à très court terme, telles que les hôtels, les motels ou les maisons de chambres.

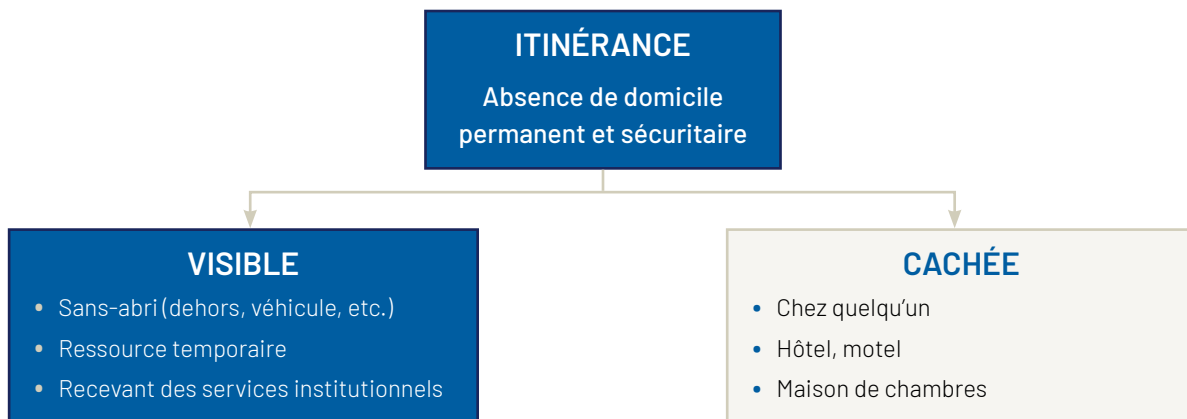


Figure 2. Formes d'itinérance

Aspects généraux de l'estimation 2025

L'édition 2025 du dénombrement a mobilisé 15 régions sociosanitaires et s'est déroulée au cours de la nuit du 15 avril. Comme pour les éditions précédentes, l'exercice repose sur une estimation ponctuelle, laquelle constitue nécessairement une sous-estimation du nombre total de personnes ayant vécu un épisode d'itinérance au cours du mois, de l'année ou au cours de leur vie. Cette nature partielle de la mesure doit donc toujours être gardée en tête lors de l'interprétation des résultats.

L'exercice a couvert un large éventail de lieux afin de documenter l'itinérance visible sous différentes formes. Les données ont été recueillies dans :

- les ressources temporaires (hébergement d'urgence, hébergement de transition, ressource pour personnes victimes de violence, ressource d'hébergement en dépendance, etc.);
- les centres hospitaliers;
- les centres de détention et les quartiers cellulaires des postes de police;
- les lieux extérieurs, hors et en campements¹.

Le respect d'une méthodologie uniforme d'une région à l'autre demeure un principe central de l'exercice. Cette uniformité assure la comparabilité des données au fil du temps, entre les régions du Québec et avec les données recueillies dans les autres provinces canadiennes. Elle permet ainsi de dégager des tendances fiables et de mieux comprendre l'évolution de l'itinérance visible à l'échelle nationale.

1. Quoiqu'il n'existe actuellement aucune définition officielle et uniforme des campements de personnes en situation d'itinérance, plusieurs instances fédérales utilisent des définitions opérationnelles. Celles-ci convergent vers l'idée selon laquelle les campements sont des installations temporaires, occupées par des personnes sans logement adéquat, installées sur des terrains publics ou privés, dans l'absence d'autres solutions adéquates. Selon la méthodologie du dénombrement 2025, la notion de campement réfère à « un regroupement de tentes ou d'autres structures temporaires ».

Résultats

Les premiers résultats présentés ne couvrent qu'une partie des informations récoltées, soit l'estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance ainsi que quelques éléments de comparaison par rapport aux exercices antérieurs.

Estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible

L'exercice de dénombrement de 2025 a permis d'estimer à 12 077 le nombre de personnes en situation d'itinérance visible (Figure 3).

Cette estimation englobe cinq types de lieux :

- ressources temporaires : 9 518;
- centres hospitaliers : 246;
- centres de détention et quartiers cellulaires des postes de police : 426;
- lieux extérieurs hors campements : 1 476;
- lieux extérieurs en campements : 411.

On constate que la grande majorité de l'estimation, soit près de 80 %, provient des ressources temporaires et environ 16 %, de lieux extérieurs (hors et en campements).

La région sociosanitaire avec le plus grand nombre de personnes en situation d'itinérance est, de loin, Montréal, avec un peu plus de 5 000 personnes. Elle est suivie de la Capitale-Nationale et de la Montérégie, qui comptent toutes deux un peu plus de 1 000 personnes en situation d'itinérance.

En se restreignant à l'itinérance extérieure, Montréal est également la région sociosanitaire la plus touchée, avec une estimation de plus de 800 personnes, ce qui représente 44 % du total pour l'ensemble de la province. Montréal est suivie de quatre régions ayant plus de 100 personnes en situation d'itinérance à l'extérieur : les Laurentides, la Capitale-Nationale, la Montérégie et l'Outaouais (Figure 4).

Étant donné que la taille de la population varie d'une région à l'autre, le recours à un indicateur standardisé, exprimé en nombre de personnes en situation d'itinérance par 100 000 habitants, facilite les comparaisons régionales.

Quatre régions se démarquent par leur taux d'itinérance visible par 100 000 habitants : Montréal, l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais et la Côte-Nord. De plus, le taux global pour l'ensemble du Québec est de 133 personnes en situation d'itinérance par 100 000 habitants (Tableau 1).

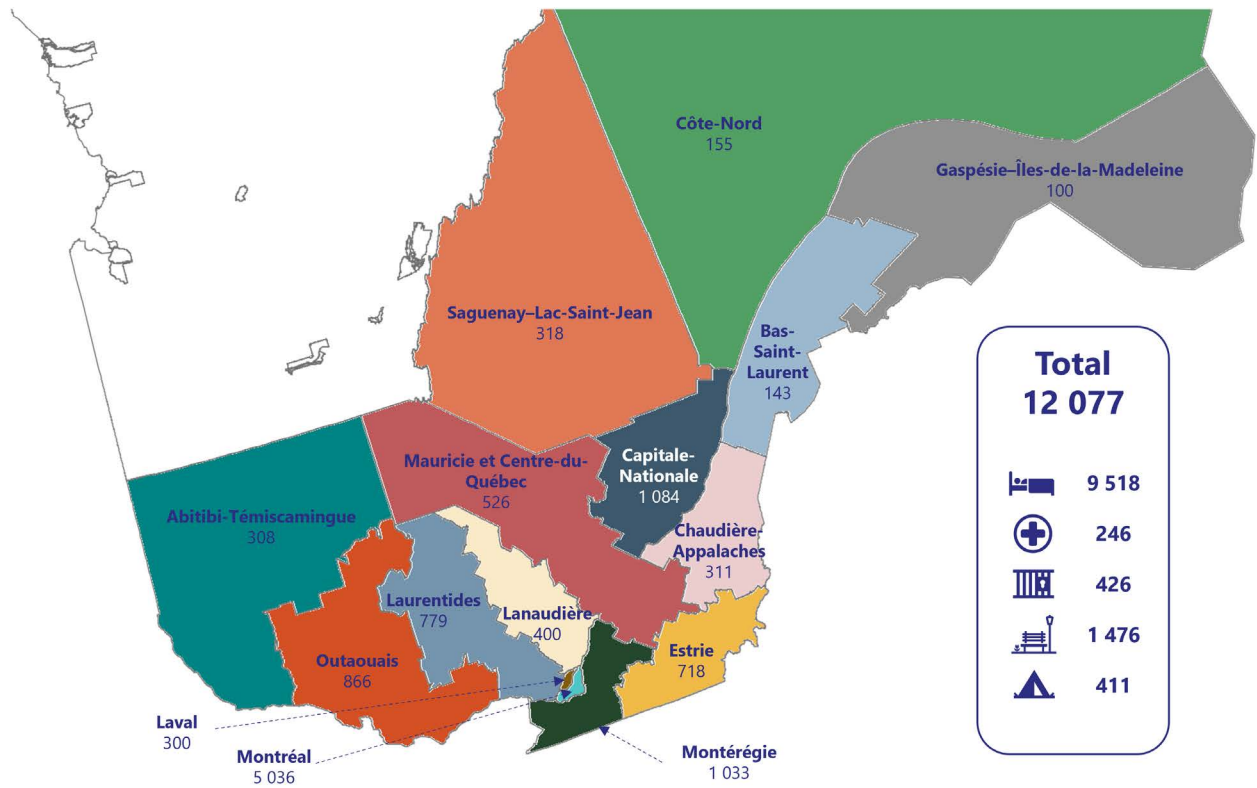


Figure 3. Estimation de l'itinérance visible selon la région socio-sanitaire et le lieu où la personne a passé la nuit du 15 avril 2025

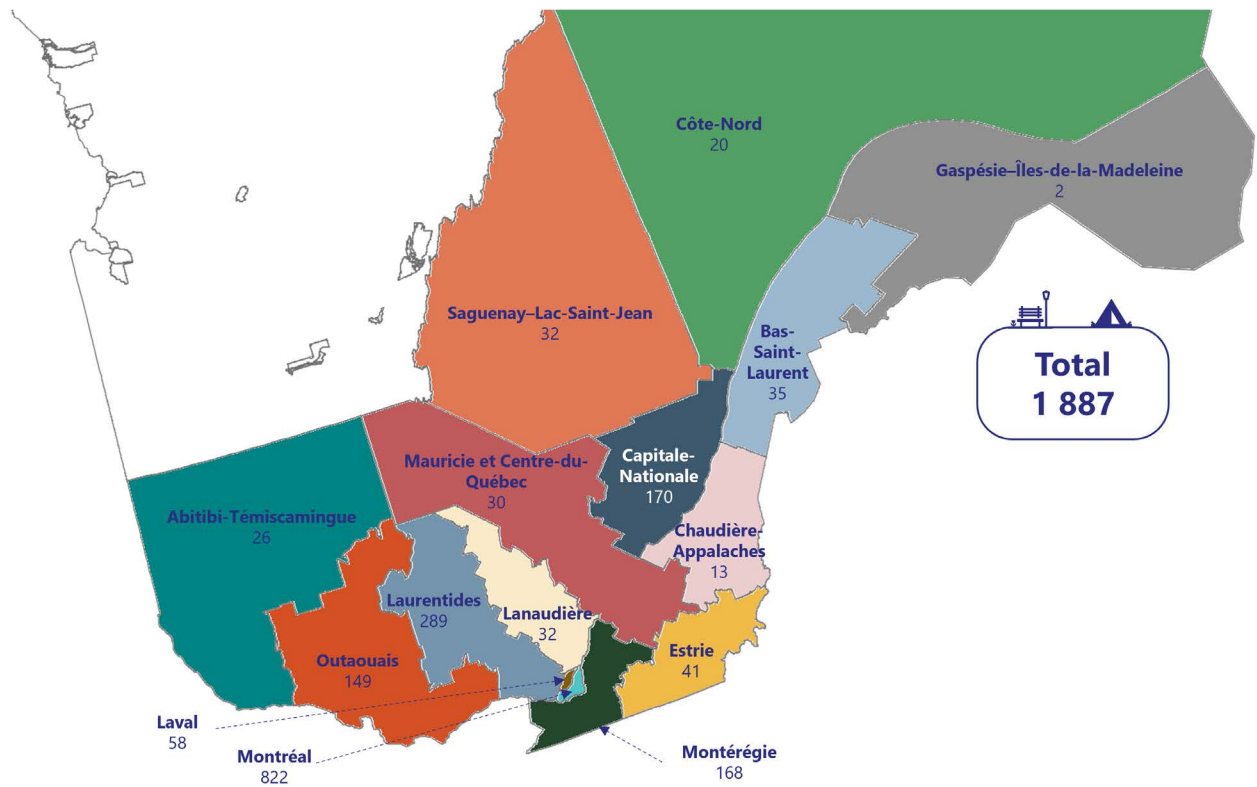


Figure 4. Estimation de l'itinérance visible dans les lieux extérieurs (incluant les campements) selon la région socio-sanitaire

Tableau 1. Estimation de l'itinérance visible en nombre absolu et en taux par 100 000 habitants selon la région sociosanitaire

Régions sociosanitaires	Nombre de personnes en situation d'itinérance	Nombre de personnes en situation d'itinérance par 100 000 habitants
Bas-Saint-Laurent	143	69,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	318	110,7
Capitale-Nationale	1 084	131,8
Mauricie et Centre-du-Québec	526	94,3
Estrie	718	133,2
Montréal	5 036	229,5
Outaouais	866	200,7
Abitibi-Témiscamingue	308	205,9
Côte-Nord	155	173,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	100	108,2
Chaudière-Appalaches	311	67,6
Laval	300	64,7
Lanaudière	400	70,4
Laurentides	779	114,2
Montérégie	1 033	67,7
Total	12 077	133,2

Comparaison avec les dénombrements précédents

Comparaison avec le dénombrement de 2022

Afin de comparer les dénombrements de 2022 et de 2025, il est nécessaire de faire divers ajustements statistiques. Par exemple, il faut se restreindre aux 13 régions sociosanitaires ayant participé aux deux exercices.

Après avoir réalisé ces ajustements, on mesure une hausse de 20 % du nombre de personnes en situation d'itinérance visible entre 2022 et 2025 (Tableau 2).

De plus, les 13 régions ont connu une hausse entre 2022 et 2025.

Cinq régions ont connu une hausse de plus de 50 % : l'Abitibi-Témiscamingue, les Laurentides, la Côte-Nord, Laval et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. On remarque ainsi que l'itinérance s'étend au-delà des grandes villes.

De plus, les deux régions avec les plus grandes hausses de l'itinérance visible en nombre absolu sont les Laurentides (+ 331 personnes) suivies de Montréal (+ 295 personnes).

Tableau 2. Évolution de l'estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible entre 2022 et 2025, en pourcentage de variation et en variation absolue, selon la région sociosanitaire

Régions sociosanitaires	Variation entre 2022 et 2025	
	%	n
Saguenay-Lac-Saint-Jean	50,5	101
Capitale-Nationale	20,0	164
Mauricie et Centre-du-Québec	27,3	105
Estrie	4,2	27
Montréal	6,7	295
Outaouais	31,7	202
Abitibi-Témiscamingue	119,1	162
Côte-Nord	65,1	56
Chaudière-Appalaches	6,4	18
Laval	59,4	111
Lanaudière	24,8	78
Laurentides	73,7	331
Montérégie	30,4	223
Total	20,2	1873

Comparaison avec les dénombrements de 2018 et 2022

Afin de comparer les dénombrements de 2018, 2022 et 2025, il est nécessaire de faire divers ajustements statistiques. Par exemple, il faut se restreindre aux 11 régions sociosanitaires ayant participé aux trois exercices.

Après avoir réalisé ces ajustements, on observe les hausses suivantes du nombre de personnes en situation d'itinérance visible au Québec :

- entre 2018 et 2022 : + 44 %;
- entre 2022 et 2025 : + 19 %².

Ces deux pourcentages ne peuvent pas être comparés directement, car il n'y a pas eu le même laps de temps entre chaque paire d'exercices. En effet, 4,5 années se sont écoulées entre les exercices de 2018 et de 2022, tandis que seulement 2,5 années séparent les exercices de 2022 et de 2025.

Pour présenter ces hausses selon une base comparable, des hausses annualisées ont été calculées. Elles représentent l'augmentation moyenne ayant eu lieu chaque année. Les hausses annualisées obtenues sont les suivantes :

- entre 2018 et 2022 : + 8 % par année;
- entre 2022 et 2025 : + 7 % par année.

Ainsi, depuis 2018, l'itinérance visible augmente de manière soutenue.

De plus, une accélération plus marquée de la hausse de l'itinérance extérieure est observée par rapport à celle de l'itinérance hébergée ou incarcérée.

En effet, les hausses annualisées de l'itinérance hébergée ou incarcérée sont de + 8 % par année et de + 6 % par année pour les périodes 2018-2022 et 2022-2025 respectivement. Les lieux extérieurs montrent, quant à eux, des hausses annualisées de + 10 % et de + 14 % par année (Figure 5).

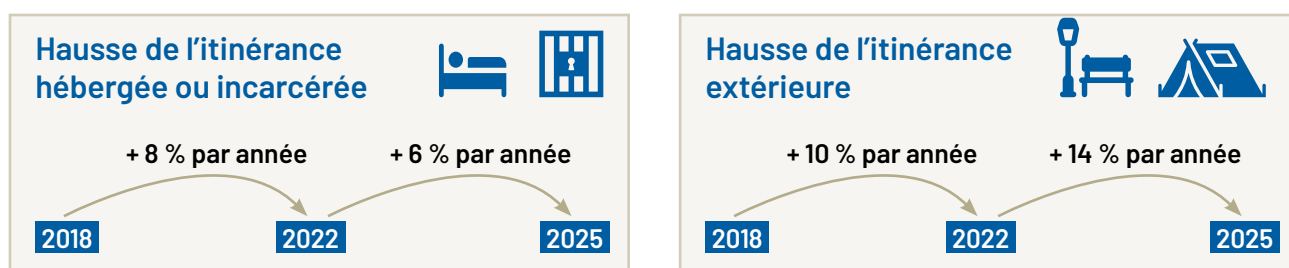


Figure 5. Hausses annualisées de l'itinérance hébergée ou incarcérée et de l'itinérance extérieure entre 2018 et 2022 et entre 2022 et 2025

2. Ce taux de variation est calculé uniquement pour les 11 régions ayant participé aux trois exercices du dénombrement dans le cadre de l'examen de l'évolution depuis le premier exercice. Le taux de variation officiel de 2022-2025 est de 20,2 %, en tenant compte des 13 régions ayant participé aux dénombrements de 2022 et de 2025.

Il est également pertinent de suivre la part de l'itinérance extérieure dans le temps.

Depuis 2018, à Montréal, la proportion de l'estimation provenant des lieux extérieurs est stable, à environ 20 %. En d'autres mots, depuis 2018, environ 1 personne en situation d'itinérance visible sur 5 passe la nuit à l'extérieur (Figure 6).

Le profil est différent pour les 10 régions hors Montréal qui ont participé à chacun des trois exercices. Pour ce regroupement de régions, la part de l'itinérance extérieure est en hausse : elle est passée de 6 % en 2018 à 16 % en 2025.

Par ailleurs, pour chacune de ces 10 régions hors Montréal, la part de l'itinérance extérieure est plus élevée en 2025 qu'en 2018. Par exemple, la région sociosanitaire des Laurentides a vu sa part d'itinérance extérieure passer de 12 % en 2018 à 38 % en 2025. À la suite de cette hausse, la région des Laurentides est celle avec la plus grande part d'itinérance extérieure en 2025, surpassant Montréal (Tableau 3).

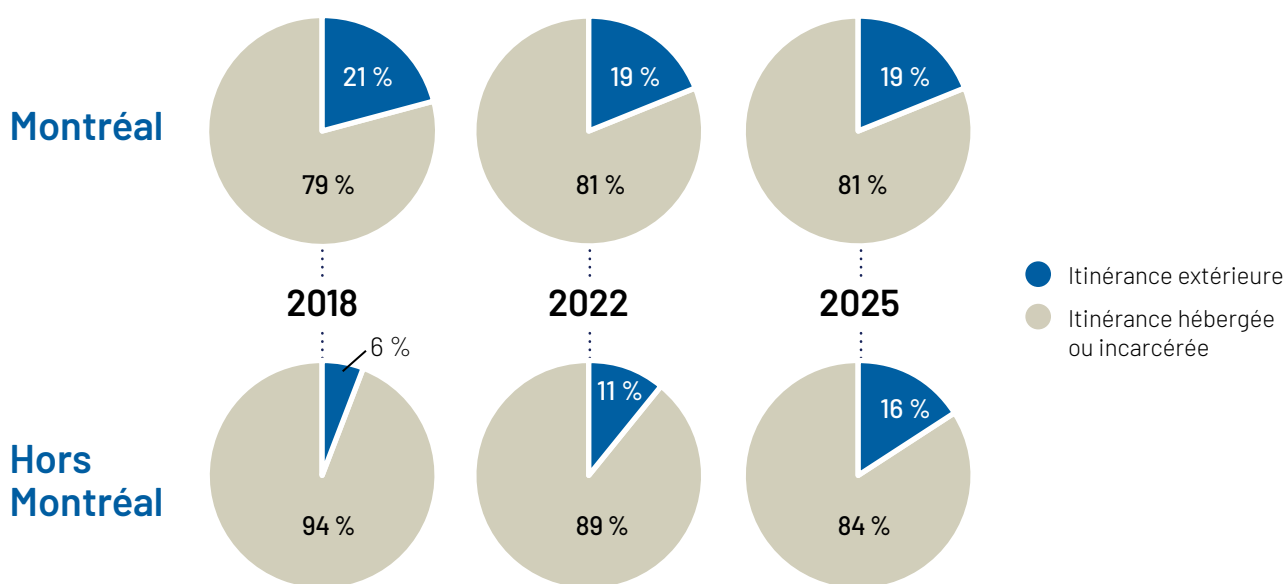


Figure 6. Évolution de la part de l'itinérance extérieure depuis 2018, à Montréal et à l'extérieur de Montréal

Tableau 3. Évolution de la part de l'itinérance extérieure depuis 2018 pour les 10 régions sociosanitaires hors Montréal ayant participé aux trois exercices de dénombrement

Régions sociosanitaires	Part de l'itinérance extérieure (%)		
	2018	2022	2025
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	5	11
Capitale-Nationale	5	12	17
Mauricie et Centre-du-Québec	2	8	5
Estrie	3	10	6
Outaouais	8	11	17
Chaudière-Appalaches	1	3	5
Laval	15	15	20
Lanaudière	4	5	7
Laurentides	12	22	38
Montréal	12	15	18
Total (hors Montréal)	6	11	16

Conclusion

En somme, le MSSS réaffirme son engagement à documenter l'itinérance au Québec pour suivre rigoureusement l'ampleur du phénomène, son évolution et les réalités vécues par les personnes concernées. L'édition 2025 du dénombrement, réalisée dans 15 régions sociosanitaires lors de la nuit du 15 avril, estime à 12 077 le nombre de personnes en situation d'itinérance visible. Cela révèle, pour les régions concernées, une hausse de 20 % depuis 2022 et une progression marquée dans l'ensemble des régions, particulièrement dans cinq d'entre elles, où l'augmentation dépasse 50 %. L'exercice permet également de constater que l'itinérance s'étend désormais bien au-delà des grands centres urbains, notamment l'itinérance extérieure, observée dans l'ensemble des régions.

Globalement, depuis 2018, l'itinérance visible augmente de manière soutenue. Les résultats complets du dénombrement 2025, attendus à l'automne 2026, viendront approfondir cette compréhension et soutenir la planification des services ainsi que les efforts de prévention à l'échelle de la province.

Remerciements

Merci à toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin aux travaux menés en vue de réaliser le dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible du 15 avril 2025 et tout particulièrement aux professionnelles, professionnels et gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux des régions sociosanitaires participantes, aux organismes communautaires, aux personnes en situation d'itinérance et aux bénévoles qui se sont investis dans la démarche. Sans vous, la réalisation de cet exercice n'aurait pas été possible.

Un merci particulier à l'équipe de l'Institut national de santé publique du Québec, qui non seulement a été d'un grand soutien dans la production des présents résultats, mais s'est montrée, tout au long du processus, fort engagée dans la lutte contre l'itinérance.

